



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crédit d'impôt

Question écrite n° 85106

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur le maintien du crédit d'impôts sur l'installation des panneaux photovoltaïques. La loi de finances pour 2005 a créé un crédit d'impôt dédié au développement durable et aux économies d'énergie qui a été renforcé par la loi de finances pour 2009. Le crédit d'impôt est une disposition fiscale permettant aux ménages de déduire de leur impôt sur le revenu une partie des dépenses réalisées pour certains travaux d'amélioration énergétique portant sur leur résidence principale. Cette mesure a pour vocation une large diffusion des équipements énergétiques durables afin de contribuer à l'atteinte des objectifs ambitieux de la France en matière d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables. Les équipements de production d'énergie utilisant l'énergie renouvelable solaire, notamment les panneaux photovoltaïques, bénéficiaient d'un crédit d'impôt à hauteur de 50 % du coût de l'équipement. Cette mesure a fait ses preuves puisque l'installation de panneaux solaires et la part de l'énergie solaire photovoltaïque sont en très forte augmentation. Les installateurs de panneaux photovoltaïques sont inquiets et désirent savoir si le crédit d'impôts sera maintenu en l'état malgré le plan de réduction des déficits engagé par le Gouvernement. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement à ce propos.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85106

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8233

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)